

CAF — CALCUL PAR LES DEUX MÉTHODES

Outil RODCO — méthode additive et méthode soustractive, avec cessions d'immobilisations et subventions d'investissement

COMMENT UTILISER CE CLASSEUR

1. Onglet « Données (saisie) » : saisir les montants (cellules en bleu, fond jaune) à partir de votre compte de résultat et de vos annexes.
2. Onglet « CAF » : se calcule automatiquement — ne rien saisir dedans.

CODE COULEUR

- Texte bleu sur fond jaune : cellule à saisir.
- Texte noir : cellule calculée automatiquement (ne pas modifier).

PLAN COMPTABLE APPLICABLE

Ce classeur applique la nomenclature du PCG issue du règlement ANC n° 2022-06, en vigueur pour les exercices ouverts compter du 1er janvier 2025 : les cessions d'immobilisations sont désormais enregistrées aux comptes 657 (VNC) / 757 (produit de cession) pour les immobilisations incorporelles et corporelles, au 667 (VNC) / 767 (produit de cession) pour les

COMPARABILITÉ ENTRE EXERCICES

Si vous calculez la CAF d'un exercice 2024 (antérieur à la réforme) aux côtés d'exercices 2025 et suivants, gardez à l'esprit qu'en 2024 les cessions d'immobilisations et la quote-part de subvention d'investissement étaient comptabilisées en résultat exceptionnel, alors qu'elles relèvent désormais de la section courante. Ce changement de classification comptable est con-

MÉTHODE

La méthode additive part du résultat net de l'exercice et retire les charges et produits qui ne correspondent pas à un flux trésorerie réel : on ajoute les dotations (charges calculées), on retranche les reprises (produits calculés) et la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (compte 747, elle-même non décaissée), et on neutralise le résultat de cession. La méthode soustractive part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et ajoute/retranche uniquement les produits et charges encaissables/décaissables (financiers, exceptionnels sur opérations de gestion, participation, impôt sur les bénéfices) — les cessions d'immobilisations et la quote-part de subvention sont évaluées d'emblée de cette méthode, puisqu'elles ne sont pas encaissées/décaissées. Les deux méthodes doivent aboutir exactement au même montant de CAF.

EXEMPLE FOURNI DANS CE CLASSEUR

L'onglet « Données (saisie) » contient un exemple chiffré pédagogique entièrement cohérent : les deux méthodes aboutissent au même montant de CAF. Remplacez ces valeurs par les données de votre client — le reste du classeur se recalcule automatiquement.

CONTRÔLE DE COHÉRENCE

Dans l'onglet « CAF », la cellule « Contrôle : écart entre les deux méthodes » doit afficher 0. Si elle affiche autre chose que 0, un élément a été mal classé ou oublié dans la saisie (par exemple une charge financière calculée non isolée, ou une dotation exceptionnelle non renseignée).

© Corinne Prevot Rodriguez — rodco.fr. Toute modification, revente ou diffusion de ce fichier sans autorisation est interdite.

DONNÉES — Saisie (en €)

Renseigner les cellules en bleu sur fond jaune.

Poste	Montant
Éléments de base	
Excédent brut d'exploitation (EBE)	80,000
Résultat net de l'exercice	27,300

Dotations et reprises (charges et produits calculés)

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions — exploitation	29,000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions — financières	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions — exceptionnelles	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions — exploitation	2,000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions — financières	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions — exceptionnelles	-

Opérations en capital (cessions d'immobilisations)

Valeur comptable des éléments d'actif cédés — VNC (compte 657 immo. incorp./c	15,000
Produits des cessions d'éléments d'actif (compte 757 immo. incorp./corp., ou 767 i	18,000

Subventions d'investissement

Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (compt	1,000
--	-------

Éléments encaissables / décaissables (méthode soustractive)

Autres produits d'exploitation encaissables	3,500
Autres charges d'exploitation décaissables	4,500
Produits financiers encaissables	1,300
Charges financières décaissables	9,000
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (changements de méthode, corre	2,000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (amortissements dérogatoires,	2,000
Participation des salariés aux résultats	1,000
Impôt sur les bénéfices	20,000

liées aux changements de méthode comptable, aux amortissements dérogatoires et aux corrections d'erreurs. Les cessions d'immobilisations n'y figurent plus (comptes 657/757 ou 667/767, en gestion courante) et les comptes de transferts de charges (791/796/797) sont supprimés.

CALCUL DE LA CAF — DEUX MÉTHODES (en €)

Calculé automatiquement à partir de l'onglet « Données (saisie) ».

Méthode additive (à partir du résultat net)

Résultat net de l'exercice	27,300
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (exploitation, finan	29,000
– Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (exploitation, finan	(2,000)
– Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (compte 747)	(1,000)
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés (comptes 657/667)	15,000
– Produits des cessions d'éléments d'actif (comptes 757/767)	(18,000)
TOTAL — CAF (méthode additive)	50,300

Méthode soustractive (à partir de l'EBE)

Excédent brut d'exploitation (EBE)	80,000
+ Autres produits d'exploitation encaissables	3,500
– Autres charges d'exploitation décaissables	(4,500)
+ Produits financiers encaissables	1,300
– Charges financières décaissables	(9,000)
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2,000
– Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(2,000)
– Participation des salariés aux résultats	(1,000)
– Impôt sur les bénéfices	(20,000)
TOTAL — CAF (méthode soustractive)	50,300

Contrôle : écart entre les deux méthodes (doit être = 0)

-

Les deux méthodes aboutissent au même montant de CAF (50,300 €) : la saisie est cohérente.

© Corinne Prevot Rodriguez — rodco.fr. Toute modification, revente ou diffusion de ce fichier sans autorisation est interdite.

